

Le Département d'Ille-et-Vilain.e n'en démord pas

Date : 23 janvier 2019



Service Presse
@presse_35

Abonné

En réponse à @__pierremarie @ille_et_vilaine et 4 autres

Bonjour, l'Observatoire de la laïcité propose une charte de la laïcité dans les services publics. Le Département s'en est inspiré pour poser un cadre de référence pour les **agent.es**, les usager.ères mais aussi les **élu.es**.

15:36 - 21 janv. 2019

1 J'aime



[vu sur Twitter](#)

A mon avis, ça risque de ne pas beaucoup simplifier les démarches administratives de celles.eux qui utilisent le braille... ;-)